



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

2 AVRIL 2025

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 27 mars 2025 et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Madame Evelyne DUGARDIN qui donne procuration à Madame Paulette DUQUENOY
Madame Géraldine MUSZYNSKI qui donne procuration à Monsieur Patrick HERLANT
Monsieur David MINNE qui donne procuration à Monsieur Grégory HAGE
Monsieur Sylvain DUGARDIN qui donne procuration à Madame Malika BENGRIBA
Monsieur Youssef BOUYA qui donne procuration à Monsieur Christophe CAUX

Le nombre de présents est de 22, le nombre de votants 27 dont 5 procurations

Madame Malika BENGRIBA est nommée Secrétaire de Séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Vu la délibération en date du 10 avril 2024 actant les taux suivants : la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) à 48,83 % et la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) à 90,65%.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2025.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, d'acter les taux suivants correspondants à un maintien des taux communaux :

TH : 15,95 %

TFB : 48,83 %

TFPNB : 90,65 %

Hôtel de Ville - Rue Bastly - 62141 - Evin-Malmaison

▫ 03.21.77.84.99 ▫ 03.21.77.89.37

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216203216-20250402-DEL05_20250



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EVIN-MALMAISON
Commune d'Ille-et-Vilaine

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EVIN-MALMAISON

Liberté - Egalité - Fraternité

Délibération n°

5

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

2 AVRIL 2025

Il est demandé au Conseil Municipal d'arrêter pour l'année 2025 les taux susmentionnés et d'autoriser Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Décision du Conseil Municipal : Voté à l'unanimité

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre, les membres présents,

Pour copie conforme



Hôtel de Ville - Rue Basly - 62141 - Evin-Malmaison

□ 03.21.77.84.99 □ 03.21.77.89.37

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216203216-20250402-DEL05_20250